jeune juive d'Hériccourt ou d'Héméricourt, et Raphaël, une demoiselle Picard ou Veil-Picard, de Besançon.

Paris, 3 novembre. — Il est à peu près certain que *mardi ou jeudi*, le groupe socialiste, par l'organe de l'un de ses membres, demandera à interpeller le ministre de la guerre et subsidiairement le gouvernement sur le mystère dont il a entouré l'arrestation du capitaine Alfred Dreyfus, mystère qui n'a pris fin que devant les révélations de la presse.

Paris, 3 novembre. — S'il faut en croire une nouvelle version, le capitaine Dreyfus aurait agi à l'instigation d'une habile espionne italienne, célèbre par sa naissance et sa beauté, qui l'aurait abouché avec un officier italien.

Mais la *Libre Parole* répète que c'est à l'Allemagne et non à l'Italie qu'a profité la traitrise de Dreyfus.

LA QUESTION MIRMAN

La question Mirman — puisque question il y a — n'a été résolue mardi qu'en apparence. La Chambre, en effet, s'est contentée d'approuver les déclarations du gouvernement, qui disait simplement que M. Mirman ayant rompu son engagement décennal pour se faire nommer député, tombait sous le coup de la loi militaire, et qu'une fois incorporé, il ne pouvait venir prendre part aux délibérations parlementaires ; mais elle n'a tranché aucune des difficultés nombreuses que va soulever dans la pratique le cas du député soldat.

Que M. Mirman aille à la caserne, rien de plus juste. La loi est égale pour tous, surtout la loi militaire, et l'on est en droit de s'étonner que des protestations se soient élevées à cet égard sur les bancs de l'Extrême-Gauche, qui considère si facilement cette loi militaire comme le *palladium* de la République. Quant à prétendre concilier les obligations du service militaire avec le mandat de député, c'est chose impossible, et le gouvernement l'a montré avec beaucoup de vigueur et de raison.

Le rôle du député soldat à la Chambre vis-à-vis de son supérieur hiérarchique, le ministre de la guerre, serait impossible ; et puis, vraiment, quel drôle de troupier ferait ce représentant du peuple qui siégerait tranquillement à la Chambre pendant que les camarades feraient l'exercice, et à qui son caporal ne pourrait infliger deux jours de consigne, sous prétexte qu'il est inviolable ! La discipline militaire exige que tout soldat lui appartienne tout entier ; elle ne saurait se plier à des exceptions comme celles que nous venons de signaler.

Mais d'un autre côté, le mandat du député peut-il être suspendu sans qu'un texte de loi l'autorise formellement ? Les radicaux ont discuté là-dessus toute la journée ; ils ont fait un tapage infernal, mais malgré leurs apostrophes bruyantes, la question reste entière et n'a reçu aucune solution. En effet, tandis que M. Dupuy disait, au nom du gouvernement : « La loi militaire ne supprime pas le mandat de député, elle le suspend. » M. Burdeau lui répondait du haut du fauteuil présidentiel : « Le mandat d'un député ne peut pas plus lui être enlevé qu'il ne peut lui être suspendu. » Voilà donc deux opinions contradictoires émanant de deux autorités également puissantes en la matière : le chef du gouvernement et le président de la Chambre. A laquelle faudra-il s'en rapporter ?

Si réellement le mandat de député n'est pas suspendu par l'application de la loi militaire, comme l'a fait entendre M. Burdeau, qui pourra barrer à M. Mirman l'accès de la salle des séances, qui pourra interdire à ses collègues de voter pour lui, qui pourra l'empêcher *de faire partie de commissions législatives*? Ce sont là des prérogatives inhérentes à l'exercice même du mandat, comme l'inviolabilité, et pourtant elles sont incompatibles avec les exigences du service militaire et de la discipline dans l'armée.

Le gouvernement a déclaré pour sa part qu'il ne tolérerait pas que M. Mirman, étant soldat, pût exercer en même temps son mandat de député. Il a eu parfaitement raison, seulement il eût mieux fait d'apporter en même temps un texte de loi fixant définitivement l'état des députés astreints au service militaire, afin d'éclaircir définitivement la question. Aujourd'hui, après la délibération d'hier, nous ne sommes pas plus avancés qu'auparavant. Nous avons un député dont le mandat est suspendu sans l'être, qu'on ne pourra pas mettre à la porte du Palais-Bourbon, s'il lui prend fantaisie d'y pénétrer; qui, grâce à l'ambiguïté de sa situation, pourra créer à l'autorité militaire, le cas échéant, les plus graves embarras.

Il eût été si simple de mettre M. Mirman en congé régulier pour accomplir son service militaire. Combien n'ayons-nous pas vu de députés demandant et obtenant des congés d'aussi longue durée ? La question eût été ainsi résolue à l'amiable, sans tapage, et personne n'aurait eu à s'en plaindre, puisque les droits du suffrage universel et le respect de la loi auraient été ainsi également sauvegardés.

LÉDUCATION

Dans un article très remarquable et d'une haute portée philosophique, un de nos confrères du *Temps*, joignant ses observations et ses doléances à celles de M. Lavisse, constate la trop faible puissance éducative de l'*école en France* et déplore l'absence chez nous de la science de l'éducation. Limitée aux établissements d'instruction publique, cette remarque est d'une rigoureuse exactitude. Le mal existe, très grave, très menaçant pour l'avenir moral de notre pays où s'élève, à l'heure actuelle, une génération, faite en grande partie d'esprits sceptiques et d'intelligences dévoyées.

Le dédain que professent les maîtres de l'Université formés d'après les principes de l'École normale supérieure, pour l'éducation de leurs élèves ; l'indifférence absolue qu'ils témoignent envers l'âme de ces enfants et des ces jeunes gens confiés à leurs soins, préoccupés qu'ils sont uniquement de leur culture intellectuelle, devaient fatalement amener ce triste résultat : l'éclosion d'une jeunesse « morcelement abandonnée », ainsi que le disait récemment M. Wiriath ; allant à la dérive, comme une barque sans pilote ; désespérée, depuis qu'elle n'a plus de but précis pour ses efforts ; aigrie et révoltée, depuis qu'on a négligé de faire luire à ses yeux l'idéal consolateur qui la rendait jadis patiente et résignée, en face de la grande tristesse et des injustices de la vie.

M. Lavisse et, après lui, le rédacteur du *Temps*, s'effraient à bon droit de cet état de choses. Tous deux, d'un commun accord, ils crient : « Casse-cou ! » à cette génération qui s'égare, et, non contents de signaler le mal, ils essaient d'en chercher le remède.

En homme méthodique, qui ne croit qu'à l'efficacité de la doctrine, M. Lavisse propose de donner un corps à cette science, si imprudemment délaissée, de l'éducation de créer un enseignement dogmatique, comprenant la philosophie générale, la psychologie, l'hygiène physique et intellectuelle, l'histoire de l'éducation, l'étude de l'âme contemporaine, et d'établir pour aider à la diffusion de ce système, des chaires de pédagogie, où l'on dissertera longuement sur cette pauvre science tombée en discrédit.

Cette solution me paraît incomplète et dangereuse. Elle fournira aux jeunes gens l'occasion d'assister à de savantes conférences, d'entendre sur ce thème de la pédagogie de brillantes variations, mais ne leur apportera aucun remède pratique. « On parlera beaucoup d'éducation, sans en faire jamais. » Et puis, n'est-on pas fondé à garder certaine défiance vis-à-vis des nations qui ne manqueront pas de se glisser dans cet enseignement calqué sur un ensemble de théories auxquelles une conscience catholique ne saurait souscrire?

Il faut autre chose que des doctrines purement spéculatives à ces jeunes gens désorientés qui s'en vont, pour ainsi dire, à tâtons dans la vie et réclament un guide éclairé pour diriger leur marche dans le chemin ténébreux où ils sont engagés.

Il leur faut une âme, c'est-à-dire, « un souffle intérieur, une faculté personnelle de s'émouvoir, de s'enthousiasmer, de se donner et d'agir en vue de quelque fin noble et digne de tous les dévoûments, de tous les sacrifices.

Le *Temps*, qui formule cette proposition, me paraît bien avisé. Malheureusement, il ne va pas jusqu'au bout de son idée et il laisse planer sur cette question, à peine entamée, une déplorable incertitude. Car, enfin, quelle sera-t-elle, cette âme que demandent les générations nouvelles et que leur souhaite notre confrère ? Vers quelle fin dirigera-t-on les efforts dont on l'aura rendue capable, en l'armant pour cette lutte âpre et difficile qu'est la vie ?

Le *Temps* ne le dit pas... et pourtant, tout est là. Se contenter de jeter, dans ce foyer moral, des notions plus ou moins vagues d'une philosophie générale serait une faute grave. On n'aboutirait qu'à développer chez les jeunes gens certaines aspirations qui peuvent flatter le dilettantisme de quelques-uns, mais qui demeurent stériles et vaines, au point de vue social. On élargirait le domaine de ce mysticisme déplorable qui n'est qu'une contrefaçon de l'esprit religieux et dans lequel se sont réfugiés, en leur désir d'échapper à la décevante réalité des négations, un grand nombre d'intellectuels désabusés. C'est de cette façon de procéder qu'on pourrait dire vraiment que le remède est pire que le mal.

Ce remède — il faut le proclamer bien haut — ne réside que dans le retour à la foi religieuse, source de tous les élans nobles et généreux, aux prescriptions nettes et précises de la morale fortifiée, j'allais dire purifiée par la religion. C'est là, et là seulement, qu'est le salut. Une éducation appuyée sur cette base sera la seule vraiment forte et salutaire. Toutes les autres seraient impuissantes à procurer « la force d'enthousiasme et d'action désintéressée d'où peuvent venir la patience de vivre, la confiance et la joie. »

COUTANT.

REVUE HEBDOMADAIRE TÉLÉGRAPHIQUE

POUR LE COTON

New-York, 30 octobre. — Notre marché au coton, pendant cette période d'avis, a encore une fois été influencé d'une façon très prononcée, par les nouvelles venues de Liverpool, car les vifs achats des filateurs de cette place ont grandement excité l'attention ici. A ce fait venait se joindre que le « United States Signal Service » prédisait du mauvais temps froid et par conséquent les prix ont subi plusieurs mouvements ascensionnels. Il s'est cependant bientôt produit des réactions et en clôture les termes d'octobre et de novembre n'ont montré que de légers bénéfices sur les cotes de la semaine précédente.

Les perspectives de révolte restent toujours favorables; les arrivages aux ports sont importants et outre une estimation de récolte venue de New-Orléans montant à 9.000 000 balles, il en est arrivé une autre n'annonçant pas moins de 9.800.000 balles.

Les haussiers mettent maintenant en avant que beaucoup de cultivateurs, par suite des prix peu rémunérateurs du coton, renonceraient à achever leur récolte. Une telle possibilité pourrait se produire s'il ne s'agissait que des filaments, mais depuis que l'extraction de l'huile de la graine de coton est devenue une industrie importante, les planteurs peuvent se contenter d'un prix beaucoup plus restreint pour leur coton qu'il y a peu de temps. Mais pour récolter la graine, il est de toute nécessité de s'assurer d'abord des filaments.

Le « Financial Chronicle » dit dans son dernier avis que, dans la semaine finissant samedi, le temps avait été propice aux travaux de récolte. Par conséquent que la cueillette faisait de rapides progrès et que la pluie n'était tombée qu'exceptionnellement et modérément. A Montgomery les cultivateurs ont l'intention de vouloir attendre des prix meilleurs pour le coton.

Les prix à termes en clôture, comparativement à ceux de la semaine précédente, montrent les variations suivantes : Ont gagné : Octobre 4 points et novembre 1, tandis qu'ont perdu : Décembre et janvier 2 points ; février 3 ; mars 5 ; avril 6 ; mai 7 ; juin 3, juillet 8.

Transactions en cette semaine 731,000 balles au lieu de 686,000 dans la précédente ; suit 45,000 balles en plus en celle-ci.

Prix à termes en clôture du 29 octobre :

Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil
5.51	5.52	5.55	5.60	5.65	5.70	5.75	5.80	5.85	5.90

(*Reproduction interdite.*)

NOUVELLES DU JOUR

Deux scandales

Paris, 3 novembre. — Sous le titre : Scandales au ministère de la guerre, on lit dans la *Presse* :

« *Deux scandales.* — On ne sait véritablement où le ministre de la guerre va chercher certains adjudicataires, mais il faut avouer qu'il a la main malheureuse dans quelques choix. L'un des fournisseurs habituels de la maison va, en effet, voir prochainement un de ses parents les plus proches, comparaître en cour d'assises pour faux.

» D'un autre côté, les frères X..., de la plus grande industrie parisienne, sont actuellement sous le coup d'une poursuite absolument identique à celle qui valut à Mlle Henerdinger et à Sarda, tour comparution en cour d'assises. L'affaire est confiée à M. de Cosnac, juge d'instruction.»

Un horrible assassinat près d'Orléans

Orléans, 3 novembre. — Un malfaiteur a assassiné, à Saintay, la veuve Bergerat, âgée de 60 ans. Elle a été étranglée puis assommée. L'assassin a ensuite allumé du feu dans la cheminée, et y a couché le cadavre que l'on a retrouvé la tête et les bras carbonisés. Une enquête a été ouverte. Il en résulte que le vol a été le mobile du crime.

Les effectifs de l'armée

Paris, 3 novembre. — Le ministre de la guerre déposera très probablement sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 12 millions pour assurer dans l'armée l'augmentation des effectifs afin d'arriver aux chiffres prévus par la loi de 1875. Ce dépôt serait la réponse à l'interpellation de M. Le Hérissé dont nous avons parlé; mais cela n'empêchera pas l'interpellateur de blâmer le ministre de n'avoir pas réclamé les crédits qui lui étaient nécessaires pour ne pas réduire inconsidérément nos effectifs.

Réunion du conseil des ministres

Paris, 3 novembre. — Le conseil des ministres s'est réuni à l'Elysée, sous la présidence de M. Casimir-Périer.

La délibération a été fort longue: elle n'a pris fin qu'à midi et demi.

LES AFFAIRES DE MADAGASCAR

Les ministres se sont occupés des affaires de Madagascar. M. Hanotaux a donné communication de la dépêche de M. Le Myre de Vilers dont nous parlons d'autre part.

LA MORT D'ALEXANDRE III

On a continué l'examen des mesures à prendre au sujet de la mort d'Alexandre III. Il a été question de la mission extraordinaire à envoyer aux obsèques.

Grave situation au Maroc

Tanger, 3 novembre. — Les indigènes de la tribu de Rahmna, au nombre de six cents, ont forcé les portes de Marrakech, pénétré dans la ville et fait le siège de la prison où est enfermé le prince Mouley-Hamed. Une bataille terrible, sans pitié, s'est engagée entre les partisans d'Abd-el-Azis, et ceux de Mouley-Hamed. Une version court à Tanger avec persistance, c'est que les Rhamna n'agraient pas trouvé Mouley-Hamed dans la prison. L'épouvante règne dans le pays. L'on s'attend à un retour *en masse des Rahmna* et des tribus environnantes qui voudraient se venger de l'enlèvement de leur prince.

D'un autre côté, l'on annonce que trois tribus marchent sur Marakech. Le Maroc est dans un état inexprimable, partout la terreur et le crime. La rue de l'Ambassade d'Angleterre, à Tanger, est le théâtre de scènes scandaleuses. Une caravane qui se rendait de Chaonia à Rabat a été pillée.

Mort de Philibert Audebrand

Paris, 3 novembre. — On annonce la mort d'un de nos plus vieux confrères, M. Philibert Audebrand, connu aussi pour quelques romans qui eurent en leur temps un certain succès. M. Philibert Audebrand était né en 1816.

Un vol de 100,000 francs de bijoux

Paris, 3 novembre. — Cette nuit, des voleurs ont dévalisé le magasin de bijoux de M. Duchemin, joaillier, rue de la Paix, 13. Le vol est évalué à 100.000 francs. Une enquête est ouverte.

Le prince Jean d'Orléans

Copenhague, 3 novembre. — Le prince Jean d'Orléans, fils du duc de Chartres, vient de s'engager dans l'armée danoise comme simple soldat. Il a été incorporé dans la garde royale (école des officiers).

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 24 octobre. — Présidence de M. JULIEN LAGACHE. — 14 membres présents.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

La Chambre indique au secrétaire le sens des réponses à faire aux propositions adressées par M. le secrétaire de la commission des négociants de Roubaix-Tourcoing, ainsi que par M. le président de la chambre de commerce de Tourcoing, au sujet du fonctionnement actuel du marché à terme.

Elle approuve le projet de lettre préparé par la commission composée de MM. Voldemar Lestienne, Bossut-Pichon, Florin-Chopart et Gustave Wattine, en réponse aux questions posées par M. Paul Doumer, député, rapporteur du budget des Affaires étrangères, au sujet de la réforme des consulats et la création d'attachés commerciaux auprès des consulats ou des ambassades.

Elle renvoie à l'avis de M. Bossut-Pichon un rapport de la Chambre du commerce d'exportation, de Paris, sur la question des connaissements et remet à la prochaine séance la discussion de ce rapport.

Il est donné lecture des lettres de M. le Ministre et de M. le Préfet annonçant que M. Bruwaert, consul général de France à Chicago, actuellement en congé, doit venir prochainement à Roubaix, à l'effet de se mettre en rapport avec les principaux représentants de l'industrie et du commerce de la région en vue de leur fournir des informations sur la situation actuelle de nos échanges aux Etats-Unis. — La Chambre décide qu'elle se réunira, au jour qui sera ultérieurement désigné, pour recevoir M. le consul.

La Chambre accepte pour lundi matin, 29 octobre, à *10 heures et demie*, l'entretien proposé par M. le Maire au sujet du projet d'un second bureau de conditionnement et délègue à cet effet la commission spéciale composée de MM. *Julien Lagache, Alexandre Vernier, Georges* Motte, Eugène Motte et Florin-Chopart.

La Chambre donne acte à M. le Président des communications suivantes :

1° Documents, relatifs aux docks de Roubaix, intitulés: Conditions générales des dépôts. — Règlement intérieur. — Tarif général. — Tarifs spéciaux. — Récépissés et Warrants.

2° Documents relatifs à la XIIIe exposition organisée par la Société philomatique de Bordeaux et qui aura lieu *du mois de mai au mois de novembre 1895.*

3° Circulaire de M. le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes relative au certificat *d'origine à l'entrée en Russie* des produits figurant à l'art. 27 du tarif douanier russe et qui sont les suivants : « Arak, rhum, eau-de-vie de France (de raisin), cognac, eau-de-vie de prunes (Slivovitza), kirch, vin, wisky, alcool de grains et eau-de-vie de grains, sans mélanges améliorants. » — Tous les produits ci-dessus énumérés doivent être accompagnés d'un certificat d'origine pour bénéficier des taxes du tarif minimum.

Le Président, JULIEN LAGACHE.

Voir à la quatrième page la suite de nos feuilletons.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le citoyen Jules Guesde à Roubaix. — Le citoyen Jules Guesde, venant de Paris, est arrivé à Roubaix, samedi après-midi, par le train qui entre en gare à 3 heures 20. Il a eu à l'Hôtel-de-Ville, avec le maire, un long entretien, au cours duquel il s'est fait apporter le *Journal de Roubaix*; puis il est allé, en voiture de place et en compagnie de M. Henri Carrette, visiter les différents endroits de la ville et de la banlieue, ravagés par la récente inondation.

La messe pour les soldats et marins morts pour la Patrie. — On nous prie d'insérer les lignes qui suivent:

« La société nationale du Souvenir Français, dont le but est de rendre hommage à la mémoire des soldats et marins morts au service de la Patrie et d'élever des monuments aux héros tombés sur les champs de bataille, invite tous les Roubaisiens, tous ceux qui ont à cœur le culte du souvenir, à venir assister à la cérémonie patriotique qui aura lieu le lundi 5 courant à 11 h. 1/2 à l'église Saint-Martin.

» Honorer la mémoire de ceux qui sont morts pour la patrie, c'est développer dans les générations nouvelles les sentiments du devoir et de dévouement qui ne peuvent manquer d'exercer une heureuse influence sur l'avenir de notre pays.

» Dans tous les coins du globe où le drapeau Français a vu tomber nos braves enfants, la société nationale du Souvenir Français fait élever des tombes dont les inscriptions retracent l'histoire de notre nation et marquent les étapes douloureuses mais fécondes de notre gloire nationale. »

Nous apprenons, d'autre part, que la Commission de la Société des Anciens Sous-officiers français a décidé que les membres de cette société assisteront à la cérémonie.

A cet effet, les Anciens Sous-officiers se réuniront à leur local, Café Pandore, à dix heures trois quarts

Les membres de la société municipale de gymnastique *La Roubaisienne* sont également invités par leur président à prendre part à la manifestation et à se réunir, à 11 heures 1/4, en tenue d'hiver, au siège de la société.

Union des Patriotes. — On nous prie d'insérer les notes suivantes :

« *L'Union des Patriotes* prie tous ses membres adhérents d'arborer leur drapeau, en berne, en raison de la mort du Tsar Alexandre III, Empereur de Russie. »

— « La commission invite tous ses membres à se trouver *lundi 5 novembre* au siège principal, *entre 11 et 12 heures*, à 11 heures précises, afin de répondre à l'invitation faite par les commissions du *Cercle militaire* et du *Souvenir Français* de vouloir bien assister avec *notre drapeau* à la cérémonie commémorative qui aura lieu le même jour, à *11 heures 1/2, à l'église Saint-Martin.*

L'inauguration du tir national, dont nous avons annoncé l'installation, Grand'Rue, aura lieu aujourd'hui dimanche, à trois heures de l'après-midi. Nous apprenons que la *Grande Fanfare* a accepté de prêter son concours à cette fête, dont nous rendrons compte.

Une conférence du citoyen Renard, à la « Paix, » — Le Congrès de Nantes. — Le citoyen Renard (de Fourmies), avait organisé, pour samedi soir, une réunion, au local « La Paix, » pour y rendre compte de son mandat de délégué au Congrès de Nantes, qui a eu lieu récemment. Cette réunion était annoncée pour huit heures et demie. A neuf heures, il y avait dans la salle vingt-cinq personnes tout au plus; à neuf heures et quart, il y en avait cinquante, et, à neuf heures vingt, quatre-vingt-douze. Nous les avons comptées. On sait que la salle de « La Paix » peut contenir 2.500 personnes... Aussi les « quatre-vingt-douze » s'y trouvaient-ils à l'aise. Il n'en était pas de même du citoyen Renard qui, voyant entrer un magnifique chien de Terre-Neuve, dit : — « C'est toujours un auditeur de plus ! ... »

On n'est pas plus flatteur.

Enfin, le citoyen Bailleul agite la sonnette.

Il y a lieu de dire ici que l'on avait enlevé et jeté négligemment le tapis rouge du bureau. Il n'y a sur la table ni verre ni carafe; sur la scène, aucune personnalité marquante du parti socialiste.

Le citoyen Bailleul déclare que, si la salle n'est pas comble, c'est grâce à la pluie d'abord, et ensuite à la confiance qu'ont les socialistes en ceux qui prennent leurs intérêts (?...). Il propose de nommer un bureau.

Sont élus : président, le citoyen Decocq; assesseurs, les citoyens Vaillant et Delollenaere.

Le citoyen Renard s'avance alors et dit qu'il ne vient pas rendre compte de son mandat; il l'a déjà fait dans une réunion privée, où il y avait beaucoup plus de *monde*... heureusement, ajoute-t-il. On lui a donné *quitus*, et son intention n'est plus que de faire une causerie. Encore n'a-t-il cédé aux instances des camarades qu'à contre-cœur. La preuve qu'il avait raison, c'est qu'il n'y a personne.. Autrefois, son « jeune cœur » s'en serait mortifié; mais aujourd'hui, il n'y fait plus attention... Il se joint aux absents pour constater que tout est pour le mieux : voilà tout !

L'orateur prend alors un journal de Nantes pour donner lecture de l'ordre du jour que ses amis et lui ont adopté lors du Congrès, où l'on a étudié ce qui pouvait résulter de la grève partielle et de la grève générale. De la discussion, est sortie la reconnaissance de l'utilité de la grève partielle. Quant à la grève générale il n'y faut plus songer ! Ce n'est pas avec des défaites que l'on organise la victoire, et ceux qui, comme les trais socialistes, ont « changé d'âmes » ne peuvent se rendre les complices d'une grève générale. Non, non; on doit, au contraire, la retrancher du programme !

Les délégués nantais et ceux de la Bourse du Travail ne comprennent pas cela, non plus que les journaux réactionnaires.

Si nous ne voulons plus de la grève générale c'est que nous avons reconnu que ce serait folie... Et le citoyen Renard explique que les boulangers, par exemple, ne pourraient pas faire comme les camarades. On a bien dit, au Congrès de Nantes que, sans boulangers, les bourgeois « crèveront » de faim. C'est vrai, mais, vous aussi, prolétaires, vous « crèverez » de faim, s'écrie l'orateur.

Le citoyen Renard n'hésite pas à rénier ceux qui ont voté — à une faible majorité d'ailleurs la grève générale. Ils déclare que ceux qui les ont délégués sont des « idiots.

— J'ai lutté, moi aussi, s'écrie-t-il ; on le sait bien ! Et j'ai lutté contre les chevaux, les baïonnettes, les fusils, les revolvers, les canons, — avec mes seuls poings ! C'était fou !... Nous ne voulons plus lutter ainsi.

Le citoyen Renard s'écrie qu'on ne peut pas être plus « crapules », plus « canailles » que ceux qui poussent le peuple à vouloir la grève générale.

— Nous autres, ajoute-t-il, nous sommes les amis de l'ordre!

L'orateur a d'ailleurs constaté que jamais les travailleurs des campagnes ne voudraient se joindre aux travailleurs des villes. Un paysan breton, maire de sa commune, l'a dit au Congrès.

Le citoyen Renard termine en disant que l'internationalisme seul apportera les réformes demandées par le peuple. On s'y acheminera, pacifiquement, si c'est possible et, révolutionnairement, si besoin est !

Un citoyen demande alors la parole. C'est le citoyen Dutrieux, qu'on écoute d'abord en silence. Ce citoyen déclare que le citoyen Jules Guesde avait lui aussi été délégué au Congrès de Nantes. Pourquoi ne vient-il pas rendre compte de son mandat ?... Le citoyen Dutrieux est d'ailleurs partisan de la grève générale.

... Dans vingt ans, si cette grève, dit-il, nous serons aussi malheureux qu'aujourd'hui !

Des cris se font entendre. On conspue le citoyen Dutrieux qui s'écrie :

— Guesde est grand, lui, Renard aussi : vous les laissez parler ! Tandis que vous couvrez la voix du pauvre ouvrier qui, après avoir travaillé pendant quatorze heures, veut émettre son opinion!

Le bruit redouble, et le citoyen Lorthiois, président du syndicat des boulangers, monte sur l'estrade pour protester contre ce qui vient d'être dit. Il affirme que le citoyen Renard, seul, a été délégué au Congrès de Nantes.

Le président, à son tour, explique que Jules Guesde n'assistait au Congrès que comme secrétaire du Comité national; puis il lève la séance, à dix heures et demie.

Avis militaire très important. — *Appel des classes 1892 et 1893.* — Les ordres d'appel des jeunes soldats des classes 1892 et 1893 sont arrivés à la gendarmerie de Roubaix, où les intéressés peuvent les retirer dès à présent. Le départ est fixé aux jeudi 15 et vendredi 16 novembre.

Nos artistes roubaisiens sont appréciés dans la région, et l'on fait appel fréquemment à leur concours. Ainsi, nous apprenons que M. Minssart et sa fille, Mlle Marguerite, viennent d'être engagés pour le concert d'hiver qu'organise la Musique municipale de Cambrai. Nul doute que nos concitoyens n'y obtiennent le même succès qu'ils trouvent partout.

Un écho de la fête de la Toussaint — Voici un renseignement qui confirme notre appréciation sur les progrès que nous avons constatés chez les sociétés qui prêtent leur concours aux cérémonies religieuses. A Saint-Joseph, la chorale Saint-Grégoire s'est constituée sur d'excellentes bases. Elle est composée de membres du Cercle et du patronage Saint-Henri. Elle s'est fait très favorablement apprécier jeudi dans son exécution de la messe d'Archambaut, dont les solos ont été fort bien interprétés par MM. Vandaele et Courouble.

L'assistance très nombreuse, comme elle l'a été d'ailleurs à toutes les messes et aux vêpres, au point que l'église pouvait à peine la contenir, a été agréablement impressionnée par l'exécution d'une fantaisie pour violon avec accompagnement d'orgue que M. Henri Peers et plusieurs amateurs ont interprétée à l'offertoire.

Personne ne conteste la pureté, la fraîcheur, la qualité du beurre d'Oostcamp : quand on l'a goûté, on ne peut plus s'habituer à un autre beurre. Son succès va croissant toujours, tout le monde est d'accord pour reconnaître sa supériorité incontestable. (S'adresser rue du Bois 13 et dans les dépôts succursales). Prix du kil. **3,40**. 76573d

Un important vol de tissus chez M. Wattel-Ferrier, rue Buffon. — M. Paul Wattel, apprêteur, rue Buffon, se rendait, samedi, à six heures du matin, à son établissement, quand, rue Daubenton, il rencontra un de ses ouvriers qui se disposait à aller lui annoncer, à son domicile, rue du Collège, que des voleurs s'étaient introduits dans la fabrique et y avaient enlevé une grande quantité de pièces de tissus.

M. Wattel s'empressa d'aller constater le vol; il se rendit compte alors de la façon dont les malfaiteurs avaient opéré. Ils avaient pratiqué dans une porte, à l'angle de la rue Drouot et de la rue Buffon, par où l'on fait sortir les pièces finies, un certain nombre de trous, à l'aide d'un vilebrequin, et cela, à la hauteur de deux plats verroux, l'un en haut, l'autre en bas. De la sorte, ils ont pu scier un espace assez grand pour leur permettre de passer la main et d'ouvrir les verroux. Mais ils avaient compté sans une épaisse serrure, dont ils ne purent se rendre maîtres qu'en sciant la porte sur toute sa hauteur, pour en faire en quelque sorte une double porte dont ils n'ont eu qu'à pousser la partie supportée par les charnières.

Ces constatations faites, M. Wattel se rendit chez le commissaire de police, qui commença tout de suite son enquête, dont les résultats sont d'ailleurs négatifs, jusqu'à présent.

Pendant la nuit, vers 2 heures 1/2, une voisine, réveillée par les aboiements de son chien, en fit la remarque à son mari, qui n'y attacha pas d'importance; cependant il entendit peu après le roulement d'une voiture à bras. Nul doute que cette voiture était traînée par les voleurs, qui, ayant pu pénétrer dans la fabrique, y avaient enlevé dix-neuf pièces de tissus, ainsi que cela a pu être établi dans la suite.

Voici, au fait, la désignation de ces pièces :

Onze pièces petite draperie noir demi-deuil ; sept pièces diagonales, nuances grenat, rose et gros bleu et deux pièces article vigoureux, nuance bleu foncé et marengo.

Les malfaiteurs ont dû regretter ne n'avoir pas, en leur possession une charrette pouvant contenir davantage, car il leur était très facile de s'emparer de cinq cent cinquante pièces destinées à être livrées samedi matin.

En tous cas, ils en ont emporté pour une valeur de 2500 francs.

M. Wattel a fait afficher dans son établissement qu'il promet une prime de 300 francs à la personne qui pourra faire découvrir un ou plusieurs des voleurs, d'ici à mardi.

Goûtez les huîtres anglaises spécialité de la Poissonnerie Roubaisienne, rue St-Georges, 31. Chaque matin, la maison reçoit du poisson frais qu'elle vend au kilog à très bon marché. C'est une grande ressource pour les diners. Tous les soirs les déchets de poisson se vendent à très bon marché 0,25 centimes le kilog. (voir chaque jour le tableau de la Poissonnerie Roubaisienne dans le *Journal de Roubaix*). 85369d.

Une mort subite dans un établissement industriel. — Un brave ouvrier, du nom de Gustave Didelez, premier veilleur au tissage de M. Auguste Lepoutre, rue Saint-Antoine, était à son poste, comme d'ordinaire, dans la nuit de vendredi à samedi, lorsqu'il se sentit subitement indisposé, vers quatre heures du matin.

Il pria le veilleur-adjoint de le remplacer pendant une demi-heure environ, afin de pouvoir prendre un peu de repos, et alla se coucher sur un tas de laine, dans une salle voisine.

Son collègue, ne le voyant pas revenir à l'heure dite, voulut s'assurer par lui-même du motif de ce retard. On juge de son émotion lorsqu'il trouva Gustave Didelez, étendu inanimé sur son lit improvisé. Il donna aussitôt l'alarme, et M. le docteur Druesne fut mandé en toute hâte pour rappeler à la vie celui qu'on croyait tombé seulement en syncope.

Mais, à son arrivée, le médecin reconnut que tout secours était inutile, et il ne put que constater le décès, qu'il attribua à la rupture d'un anévrisme. Le défunt, âgé de quarante-un ans, était père de famille. Son corps a été transporté à son domicile, rue de la Banque.

Un accident, rue Bernard. — Mme Louis Vermelenne, âgée de 38 ans, ménagère, rue Bernard, cour Bernard, a été victime, samedi matin, d'un assez grave accident. Comme elle nettoyait les cabinets d'aisance, la plaque de l'aqueduc, sur laquelle elle avait posé le pied, basula, et Mme Vermelenne tomba à califourchon sur le rebord de la citerne. Très grièvement blessée, elle a reçu les soins de M. le docteur Delannoy. La pauvre femme a été interrogée par M. Vancostenoble, commissaire de police.

Le vol d'outils du Boulevard de Cambrai. — L'enquête dirigée par M. Broigne, commissaire de police, relative au vol d'outils commis dans une maison en construction, boulevard de Cambrai, a amené l'arrestation de deux enfants de 13 ans, Arsène Ponthier, rue St-Roch, et Kléber Lagache, rue de Lille, qui ont avoué être les auteurs du vol. Ils avaient caché les outils dans un champ, où ils ont été retrouvés. Les deux précoces voleurs seront conduits, lundi, devant M. le Procureur de la République, à Lille.

Aimez-vous les petits fours bien fins, bien frais, adressez-vous à la pâtisserie Debouck, rue Saint-Georges, 14. La maison fait une spécialité de vol-au-vent et d'entre-mets fort appréciés, fort goûtés, des feuilletées délicieuses, des gâteaux de tous genres.

On trouve à la même adresse des pains d'épices pur miel, des couques de Dinant, des couques de Reims, des glaces, des desserts en tous genres. 87084bis

Un expulsé qui se constitue prisonnier. — Jean-Jacques Salomon, dessinateur, âgé de 38 ans, expulsé depuis deux jours du territoire français, est venu, vendredi soir, se constituer prisonnier au poste de sûreté, et déclarer qu'il se trouvait en état de vagabondage. Il a été écroué au dépôt central.

Une saisie de poissons gâtés. — M. Arthur Mesplomb, sous-inspecteur des denrées alimentaires, a saisi au Minck, samedi matin, trois cents kilogrammes de poissons reconnus impropres à la consommation.

Menus faits — Charles Fisquet, 53 ans, colporteur, rue de Lannoy, a été arrêté vendredi soir, Grand'Place, pour tapage et injures aux agents.

Croix. — *Les inondations.* — La commission de la voirie s'est réunie, samedi, à la mairie de Croix, à l'effet de constater les dégâts causés par les inondations. Les membres de cette commission se sont rendus au hameau du Thorin, rue de la Gare, rue de Wasquehal et enfin rue Marceau. Il a été décidé qu'il était urgent de réparer les dommages que le débordement des eaux a provoqués.

— *Autorisation de bâtir.* — M. Jean-Baptiste Derasse vient d'obtenir l'autorisation de bâtir six maisons, rue de Mulhouse.

Hem. — *Une élection municipale.* — Par suite du décès de plusieurs membres du Conseil municipal d'Hem, les électeurs sont convoqués pour le 18 novembre, à l'effet de pourvoir à leur remplacement.

On assure que MM. Louis Dufermont, Jules Lelong, Edouard Liénard et Jean-Louis Pennel ont posé leur candidature.

Usines d'Halluin (Nord) pour la fabrication de Ciment Portland et dalles polychromes polis d'Ad Picha. Manufacture de tuyaux égoûts, aqueducs, caniveaux. Puits, voûtes et voussettes, transportables, fabriqués à l'usine (système Picha). Envoie de prospectus sur demande. 80053--3608

Communications

« UNION DES PATRIOTES ». — Les membres du groupe du Cheval Blanc sont priés de se réunir au local de la rue Saint-Georges, lundi 5 courant à 11 heures, pour assister à la messe que fait célébrer à Saint-Martin, le Cercle militaire.

L'UNION SYNDICALE des vrais travailleurs, convoque ses membres pour le dimanche 4 novembre à 11 heures du matin, au siège social, à la « Branche de Houblon », rue Pellart 166, pour se rendre en corps à l'église Saint Martin, à la messe qui sera dite pour les sociétaires décédés, et ensuite, immédiatement après la messe se rendre au cimetière, déposer une couronne sur la tombe des victimes du travail.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,40** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	Grande-